

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 868

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

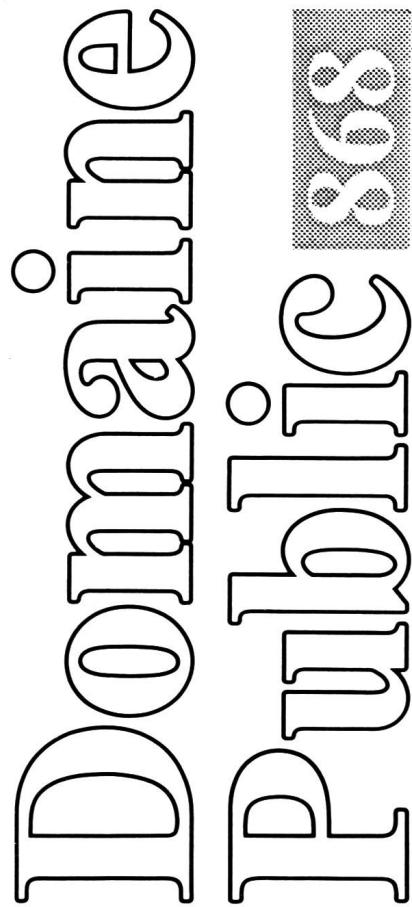
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



J.A. 1000 Lausanne 1 18 juin 87
Vingt-quatrième année
Hebdomadaire romand

868

Banques suisses: voies de garage ou voies de transit

Malgré une vocation essentiellement nationale, les CFF ont, pendant des décennies, tiré des profits modestes mais constants du trafic de transit, grâce au tunnel du Gothard. Les données géographiques, définissant le Gothard comme ligne privilégiée entre le nord et le sud de l'Europe ont permis l'encaissement de cette rente de situation. A partir des années cinquante, le quasi-monopole des CFF semblait menacé par des projets d'autoroute en Autriche, en France et en Italie. On se rappelle que la peur d'être contourné par le trafic international a été à l'origine du projet du tunnel routier du Gothard.

La situation des banques suisses est très semblable. Malgré une vocation en premier lieu nationale, notre place financière a connu une évolution spectaculaire après la deuxième guerre mondiale, devenant plaque tournante d'importants échanges monétaires et financiers internationaux. Cumulant les garanties de stabilité politique avec le secret bancaire et une solidité hors pair des établissements, la place a pu jouir d'une rente de situation, un peu comme dans le cas du Gothard. Mais là aussi, le contournement commence à nous guetter: le modèle suisse n'est plus unique. Les offres de la concurrence internationale rendent intéressant le détour par Londres, Luxembourg, Sydney ou les Bahamas. Il faut donc d'urgence améliorer les conditions de la place financière suisse, si nous ne voulons pas perdre les affaires internationales. On nous propose une liste, bien documentée et encore mieux orchestrée politiquement, d'allégements fiscaux. La facture: une diminution des recettes fiscales de 1,5 milliards par an.

Ce gigantesque trou dans les finances publiques peut-il être justifié par l'intérêt national, comme le fut le tunnel du Gothard il y a 30 ans? Le point de vue de notre mi-

nistre des finances est clair: oui à l'idée de maintenir nos banques concurrentielles sur le plan international, non aux allégements fiscaux sans compensation.

Dans ces circonstances, une question ancienne reprend de l'actualité: dans quelle mesure est-il souhaitable que les banques suisses réalisent une expansion sur les marchés internationaux?

La logique du marché est claire: si, dans le domaine national, les banques ont une incontestable facilité - l'agriculteur ne peut pas chercher un crédit hypothécaire à Singapour et le petit épargnant pourra difficilement investir dans des "zero-bonds" coréens - la clientèle internationale est extrêmement volatile, et les banques ne peuvent pas lui imposer leurs conditions. A la limite, on pourrait donc imaginer que la suppression de la taxation des opérations internationales soit compensée par une imposition des clients indigènes, liés au système bancaire suisse sans possibilité d'y échapper.

Autrefois, c'était la Suisse qui déterminait l'image, et donc la position internationale de nos banques. Aujourd'hui, je ressens l'inverse: à l'étranger, mon passeport rouge suscite plutôt des questions sur un compte à numéro que sur mes contes helvétiques. Mais la logique économique, elle aussi, pourrait se renverser. Jusqu'ici, nous avons bien profité des activités internationales des banques suisses. Mais si les exigences du transit international deviennent plus importantes que les besoins du marché suisse, le passé n'est pas garantie de l'avenir.

Les Uranais et les Tessinois en parlent, le long de la N2.

WL